



## ETUDE DE CAS SUR LE FONCIER

# Delta de l'Okavango: reconnaître le patrimoine culturel dans un site naturel

## Résumé

Le delta de l'Okavango, au nord-ouest du Botswana, est l'un des très rares systèmes de delta intérieurs qui ne se jettent pas dans une mer ou un océan, avec un système de zones humides presque intact. Les questions de droits fonciers sont ressorties avec force lors du processus d'inscription du delta de l'Okavango en tant que site du patrimoine mondial. Avec l'afflux d'opérateurs de tourisme dans le delta, les peuples autochtones et les communautés locales ont été chassés de leurs territoires traditionnels pour faire place à des zones de gestion de la faune ou à des concessions. Avec les organisations de peuples autochtones, le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC) a mené avec succès un processus de consultation et de mobilisation pour que les San soient reconnus comme peuples autochtones du delta de l'Okavango lors de leur inscription au monde naturel. Site du patrimoine.



*Delta de l'Okavango, rivière, animaux ou personnes*

## Le contexte

Le delta de l'Okavango couvre une superficie de 1,2 million d'hectares de prairies inondées de manière saisonnière et 600 000 hectares de marécages permanents. Deux communautés autochtones vivent ici - // Anikhwe et Bugakhwe, retrouvées dans une quinzaine de leurs établissements traditionnels et dispersées dans d'autres colonies. L'une des caractéristiques uniques du site est que les crues annuelles de la rivière Okavango se produisent pendant la saison sèche, de sorte que les plantes et les animaux indigènes ont synchronisé leurs cycles biologiques avec ces pluies et ces inondations saisonnières. C'est un exemple exceptionnel de l'interaction entre les processus climatiques, hydrologiques et biologiques. Le delta de l'Okavango abrite certaines des espèces de grands mammifères les plus menacées du monde, telles que le guépard, le rhinocéros blanc, le rhinocéros noir, le chien sauvage et le lion d'Afrique.

Le gouvernement a introduit le programme de gestion communautaire des ressources naturelles en 1989, reconnaissant l'importance d'adopter une approche ascendante en matière de conservation, où les zones de gestion de la faune sont affectées aux communautés pour mettre en œuvre des projets générateurs de revenus liés au tourisme.

Les questions de droits fonciers ont été fortement soulevées lors du processus d'inscription du delta de l'Okavango en tant que site du patrimoine mondial en 2014. Avec un afflux d'opérateurs touristiques dans le delta ces dernières années, les peuples autochtones et les communautés locales ont été expulsés des zones de gestion de la faune ou des concessions.



Mbiraba, l'une des colonies inscrites sur la liste du patrimoine mondial



Communautés en activité

Le problème s'est compliqué avec l'introduction récente par le gouvernement de réformes agraires destinées à améliorer l'utilisation des terres dans le delta et à accroître les rendements. Les terres «inoccupées», «inutilisées» et «sous-utilisées» ont été identifiées et placées sur l'initiative des banques foncières par l'Organisation du tourisme du Botswana, à l'attention des investisseurs intéressés par l'industrie du tourisme. Certaines de ces terres étaient des territoires traditionnels et des paysages culturels des communautés.

Les peuples autochtones vivant dans le delta de l'Okavango craignent que le statut de patrimoine mondial du delta puisse avoir un impact négatif sur leur mode de vie et, surtout, leur accès aux territoires traditionnels et aux paysages culturels.

## Réponse

Trois ateliers du patrimoine mondial ont été organisés par l'IPACC en 2013, 2014 et 2015 avec les peuples autochtones de différents villages autour de l'Okavango pour discuter de l'inscription prochaine du delta en tant que site du patrimoine mondial et de son impact sur leurs vies et leurs moyens de subsistance. Quatre jeunes autochtones d'Okavango ont été identifiés pour mener le processus.

Lors du premier atelier de plaidoyer en août 2013 à Shakawe, l'objectif principal de l'atelier était que les peuples autochtones discutent de ce que l'inscription proposée signifierait pour l'accès des peuples autochtones à leurs territoires traditionnels et paysages culturels, leurs moyens de subsistance et leur patrimoine culturel. Les participants à l'atelier ont approuvé la candidature mais à condition que certaines de leurs demandes soient satisfaites:

- Les San doivent être reconnus comme indigènes du delta;

- Les anciens paysages culturels des peuples autochtones doivent être reconnus dans le dossier et après inscription;
- Les peuples autochtones ne seront pas soumis à des déplacements, forcés ou arbitraires en raison du statut de patrimoine mondial du delta

Un comité de dix membres a été formé pour transmettre ce message à l'équipe d'évaluation de l'UICN qui devait se rendre au Botswana en octobre 2013.

Deux autres ateliers ont été organisés à Maun (2014) et à Khwai (2015) avec pour objectif non seulement d'améliorer la compréhension des peuples autochtones du processus du patrimoine mondial, mais aussi des responsables gouvernementaux impliqués dans le processus, tels que le Département des musées et monuments nationaux, Département des affaires environnementales et Département du tourisme.



En juin 2016, d'autres travaux ont été menés, notamment l'engagement des différents ministères de Gaborone pour expliquer la position des peuples autochtones sur leur patrimoine culturel dans le delta. Plusieurs recommandations ont été formulées et suivies. À ce jour, le Département du musée national et des monuments informe que le gouvernement est en train d'identifier un consultant pour mener à bien les recherches en cours sur le patrimoine culturel des communautés vivant dans l'Okavango. Les résultats de la recherche seront pris en compte lors de la rédaction d'un nouveau plan de gestion pour le delta.

## Résultats

L'équipe d'évaluation de l'UICN qui s'est rendue au Botswana en octobre 2013 a formulé des recommandations sur la base de ses conclusions,

qui ont été incluses dans le rapport final. L'une des constatations les plus significatives est que la gouvernance au sein du site est extrêmement complexe, impliquant de multiples parties prenantes et aucune autorité unique. Les peuples autochtones ont donc formulé une recommandation à ce sujet, à savoir que le gouvernement du Botswana devrait envisager de demander un financement pour mettre en œuvre le modèle COMPACT (gestion communautaire des aires protégées à des fins de conservation), en tant que projet pilote initial. Les sites du patrimoine mondial où le modèle COMPACT a été mis en œuvre ont signalé des améliorations significatives dans les résultats de la conservation.

Un autre changement à noter est la relation entre l'État et les peuples autochtones. Alors que dans le passé, avant l'inscription du delta comme site du patrimoine mondial, les peuples autochtones n'étaient pas impliqués dans le processus de prise de décisions concernant l'utilisation des terres et des ressources dans le delta, le Comité du patrimoine mondial a formulé une recommandation à ce sujet : les efforts devraient être portés sur la garantie que les peuples autochtones vivant dans le domaine sont associés dans toutes les communications sur le statut de patrimoine mondial du domaine et ses implications, que leurs points de vue sont respectés et intégrés dans la planification et la mise en œuvre de la gestion ».

En raison de ces recommandations, le gouvernement a invité les représentants autochtones au premier atelier qui a délibéré sur ce qui avait été fait et ce qui restait à faire, et cette information a été utilisée pour préparer le premier rapport sur l'état de conservation soumis au Centre du patrimoine mondial en Novembre 2015. Dans ce rapport, le gouvernement s'est engagé à mener une recherche sur le patrimoine culturel des communautés vivant sur le site, qui devait avoir lieu en 2016 et 2017. Le gouvernement du Botswana a obtenu un financement pour ce projet venant de l'assistance internationale de l'UNESCO en 2017 ; il y a peu de progrès sur le terrain à ce jour.

Lors d'une réunion récente avec le Département du musée national et des monuments, le directeur a indiqué que le gouvernement examinait l'une des recommandations formulées par les peuples autochtones, à savoir qu'ils devraient être inclus dans les délégations officielles participant aux réunions régionales et internationales.

En mars 2018, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a annoncé un financement pour la mise en œuvre du modèle COMPACT dans le delta de l'Okavango.



*“J'ai entendu dire que le gouvernement allait nous rendre nos terres. Je n'y crois toujours pas, jusqu'à ce que je voie des preuves, jusqu'à ce que je voie un certificat qui dit que cette terre appartient aux // Anikhwe. “*

**Xaniku Xai, du village de Ngarange**

## Leçons apprises

Rapprocher la nature et la culture est un impératif. Les concepts de gestion qui utilisent une approche basée sur les sites, où la nature et la culture sont considérées comme existant de manière indépendante, devraient être réexaminés car la plupart des conflits entre les communautés et l'État en résultent. Le rapprochement de la nature et de la culture s'est avéré très bénéfique dans les sites du patrimoine mondial où la cogestion avec les communautés était pratiquée. Cela nécessiterait également une gouvernance partagée pour améliorer les pratiques d'utilisation des terres, ce qui ne peut être possible que si le consentement libre, préalable et éclairé des communautés est recherché dans le processus de prise de décision.



*Kgosi Tawana Moremmi, chef suprême, lors d'un atelier du patrimoine mondial*

Les recommandations suivantes ont émergé des consultations avec les communautés, les défenseurs de l'environnement, les chefs traditionnels, le gouvernement et la société civile au Botswana

(extrait du document «Patrimoine mondial et peuples autochtones du Botswana», Andrias, L.M. et al.):

1. Le Delta de l'Okavango a besoin d'un mécanisme de gouvernance unique qui rassemble de manière significative toutes les principales parties prenantes;
2. Le gouvernement et les ONG devraient sensibiliser les résidents du delta de l'Okavango pour les aider à comprendre les objectifs de gestion, les plans de développement économique et les différentes responsabilités des agences en charge du site;
3. La situation des femmes et des filles sur le site du patrimoine mondial doit être revue et discutée. Les objectifs et le suivi de l'impact sur les femmes du delta devraient faire partie du plan de gestion et de gouvernance;
4. Le Botswana devrait élaborer un cadre pour le développement, la maintenance et l'intégration des connaissances traditionnelles dans la gestion des sites du delta de l'Okavango.
5. Le Botswana devrait créer un groupe de travail intergouvernemental sur la conservation du patrimoine naturel et culturel, en créant un pont entre le Département des musées nationaux et des monuments, Département des affaires environnementales, Département de la faune et des parcs nationaux et Département du tourisme.

## Conclusion

Bien que le gouvernement du Botswana ait reconnu les San comme étant autochtones du delta de l'Okavango et reconnu l'héritage culturel des communautés comme partie intégrante de la gestion du site, peu de progrès ont été réalisés pour engager les communautés sur ces questions, soulevant une question d'engagement du côté du gouvernement.

Le travail de plaidoyer des peuples autochtones a débuté avant le processus d'inscription en 2014 et s'est poursuivi jusqu'à présent. Après l'inscription en 2014, l'IPACC a continué de travailler avec quatre jeunes autochtones du Botswana pour les exposer aux délibérations du Comité du patrimoine mondial en les finançant pour assister aux réunions.

**Author:** Leburu Molatedi Andrias,  
Indigenous Peoples of Africa Co-ordinating Committee (IPACC), Botswana.  
**Email:** andriasleburu@gmail.com

### Qui est AFSA?

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique est une vaste alliance d'acteurs de la société civile qui participent à la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique. C'est un réseau de réseaux, comptant actuellement 34 membres actifs dans 50 pays. Ses membres représentent des petits exploitants agricoles, des pasteurs, des pêcheurs, des peuples autochtones, des institutions religieuses, des groupes de femmes et de jeunes et des environnementalistes de toute l'Afrique. L'objectif principal de l'AFSA est d'influencer les politiques et de promouvoir les solutions africaines pour la souveraineté alimentaire.

**Soutenu par une subvention de**

